



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c.A-19.1), un avis public est par la présente donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 5 août 2025, à 20h, il se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

IMMEUBLE VISÉ : 324, rang de l'Église, identifié au cadastre du Québec sous le lot 3 992 903

OBJET DE LA DEMANDE : La dérogation mineure vise à permettre la subdivision du lot 3 992 903 afin de créer le lot projeté no. 6 679 586, d'une superficie de 2 131 m², alors que le règlement de lotissement no. 2015-260, à l'article 19 et au tableau 2, exige une superficie minimale de 3 700 m² pour un lot non desservi et non riverain situé dans un corridor riverain.

Cette dérogation a pour but de délimiter la superficie de droit acquis conférée par l'article 101 de la LPTAA, pour la résidence existante au 324, rang de l'Église.

DROIT D'ÊTRE ENTENDU : Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Il est également possible de transmettre ses commentaires par écrit :

Par courriel : dg@saintedouard.ca

Par la poste : 405C, montée Lussier, Saint-Édouard, Québec, J0L 1Y0

Les commentaires écrits doivent être reçus au plus tard le 30 juillet 2025.

Donné à Saint-Édouard, ce 15 juillet 2025.

Édith Létourneau

Directrice générale et greffière-trésorière

405C, montée Lussier | Saint-Édouard | QC | J0L 1Y0
Tél. : 450-454-6333 | Courriel : info@saintedouard.ca